

# 23

## Commission permanente Séance du 16 octobre 2023



Rapporteur : Mme ROUSSET

48601

16 - Economie sociale et solidaire

### Attractivité des métiers du grand âge - Parcours d'insertion

Le lundi 16 octobre 2023 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE

**Absents et pouvoirs :** M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme LARUE (pas de pouvoir donné), M. LENFANT (pouvoir donné à Mme LEMONNE), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), Mme TOUTANT (pouvoir donné à M. BOURGEOUX)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h21.

### La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération Conseil départemental en date du 10 février 2023 ;

## Exposé :

Les secteurs de l'accompagnement et du soin font face à une grave crise relative au manque de main d'œuvre dans les secteurs social, médico-social et sanitaire, notamment ceux du « grand âge ».

Les travaux préparatoires au schéma autonomie 2023-2027 actent un enjeu autour de l'attractivité des métiers. Par ailleurs, une expérimentation, menée collectivement par le Conseil régional, les quatre Conseils départementaux et les deux métropoles bretonnes dans le cadre du service public de l'insertion et de l'emploi, a été lancée en 2023 afin de faciliter l'accès à l'emploi d'allocataires du revenu de solidarité active dans le secteur de l'aide à domicile. Cette action est reprise et valorisée dans le cadre du programme breillien d'insertion 2023-2027.

Dans le cadre de la stratégie régionale économie sociale et solidaire 2022-2024, la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire anime une filière spécifiquement dédiée aux enjeux du « bien vieillir ». Les tensions de recrutement dans les métiers du « grand âge » ont été soulignées dans le cadre de la journée « Bien vieillir en Bretagne », coorganisée par la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire et ASKORIA, en octobre 2021, qui a rassemblé près de 220 participant.es.

Dans la continuité, à l'initiative de Pôle emploi et de la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire, une semaine des métiers de la santé et du prendre soin a été organisée en début d'année 2022, avec plusieurs objectifs :

- communiquer sur les métiers et formations disponibles, encourager les reconversions vers ces métiers et améliorer leur image ;
- sensibiliser les employeurs sur les enjeux de l'attractivité des métiers, et les salarié.es et étudiant.es sur les formations disponibles pour accéder à ces métiers ou pour des évolutions de carrière ;
- recruter des personnes en recherche d'emploi ou éloignées de l'emploi.

C'est sur ce dernier objectif qu'un constat a été posé sur le besoin de faciliter des parcours d'insertion dans les métiers du grand âge.

Une étude d'opportunité est actuellement coordonnée par la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire. Elle associe, pour l'Ille-et-Vilaine, les pôles de l'économie sociale et solidaire de Redon Agglomération et du Pays de Fougères.

Des diagnostics territoriaux sont en cours de réalisation. Des groupes de travail sont également animés dans les territoires. Ils associent toutes les parties prenantes volontaires, à savoir : les organismes de formation, les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et les acteur.rices de l'insertion par l'activité économique volontaires. Les services vie sociale des agences départementales concernées sont également associés aux différentes rencontres.

Une rencontre a également été organisée avec le service offre d'insertion. Le service offre accompagnement ressources des établissements et services a également été informé du projet.

Pour 2024, des parcours d'insertion seront testés dans ces territoires. Actuellement, plusieurs hypothèses de réalisations sont étudiées :

- les organismes de formation portent le parcours ;
- les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes forment un groupement et portent le parcours ;
- une structure d'insertion par l'activité économique ou une fédération porte le parcours.

Sur le pays de Saint-Malo, une expérimentation est également en cours de préparation avec l'

association Pass Emploi. Il s'agit de la création d'un chantier d'insertion au sein d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

Au regard de la transversalité du sujet pour la collectivité et du besoin d'expérimentation pour trouver des réponses adaptées dans les territoires, il est proposé que le Département subventionne la réalisation de cette étude d'opportunité à hauteur de 10 000 €. Cette somme permet de financer la coordination du projet par la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire dans chaque territoire.

Les crédits sont réservés sur l'imputation 65/90/6574.3505 - P43.

### Décide :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 10 000 € à la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire dans le cadre de la réalisation de l'étude d'opportunité intitulée « parcours d'insertion dans les métiers du grand âge ».

### Vote :

Pour : 53

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 17 octobre 2023

ID : CP20231779

Pour extrait conforme